

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 2 octobre 2018 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Pascal Cloutier, greffier adjoint qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2018-10-480 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-10-481 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT D'EMPRUNT. BOULEVARD SAINTE-MARGUERITE.

- Je, Stéphane Roy, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement d'emprunt concernant le boulevard Sainte-Marguerite sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Stéphane Roy, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir une copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2018-10-482 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT D'EMPRUNT. ÉTUDES TECQ.

- Je, Philippe Drolet, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement d'emprunt concernant des études en lien avec le programme de la TECQ sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Philippe Drolet, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir une copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2018-10-483 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-957.

- Je, Martin Laplaine, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement 2018-957 sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Martin Laplaine, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir une copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions peuvent être visionnées via le site internet de la Ville de Mercier sous l'onglet « Assemblée publique filmée » du 2 octobre 2018 à la quarante-troisième seconde de la première minute d'enregistrement (00 :1 :43).

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions peut être visionnée via le site internet de la Ville de Mercier sous l'onglet « Assemblée publique filmée » du 2 octobre 2018 à la dix-septième seconde de la deuxième minute d'enregistrement (00 :2 :17).

2018-10-484 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 10.

ADOPTÉE à l'unanimité